

ministère de l'Agriculture, qui est parvenu à mon bureau aujourd'hui. Voici un passage de cet article intitulé «Farmers Borrow Less from FCC»:

Dans une large mesure la baisse des prêts se reflète dans le montant emprunté pour l'achat de terres. En voici les raisons, semble-t-il: premièrement, le refus de certains agriculteurs d'agrandir leur exploitation pendant une période d'incertitude dans l'industrie agricole, et deuxièmement le peu d'occasions offertes aux cultivateurs à faible revenu de trouver d'autres moyens de gagner leur vie, d'où leur répugnance à vendre leurs biens.

Cela donne une idée de la situation dans l'Ouest. Il y a, à mon avis, d'autres bills et projets de loi qui auraient beaucoup plus d'importance pour les cultivateurs de l'Ouest que l'amendement à ce bill en particulier. Le gouvernement devrait leur faire savoir ce qu'il leur faut semer pour qu'ils puissent essayer de se sortir du gâchis où ils se sont mis en semant de l'orge et de l'avoine. Il les a encouragés à diversifier leurs cultures et maintenant il n'y a pas de débouchés pour leurs récoltes. Il faudrait examiner ces questions sans autre délai. Il y a quelques années, un bill présenté à la Chambre par un gouvernement conservateur a été très bien accueilli dans tout le pays. C'est grâce à ce bill que des cultivateurs ont continué leur exploitation alors que l'ancien gouvernement libéral les auraient forcés à partir.

**M. Craig Stewart (Marquette):** Au sujet de cette mesure modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, je tiens tout d'abord à souligner que j'approuve le principe de tels paiements aux cultivateurs. Nous savons tous qu'un gouvernement conservateur avait présenté cette mesure. Par contre, il y a plusieurs dispositions que je n'approuve pas, et j'aimerais les signaler au ministre.

En vertu du nouveau projet de loi, le gouvernement peut fixer n'importe quand les taux en vertu d'un décret du conseil. Dans l'ancienne loi, comme tous le savent, les taux des paiements anticipés s'établissaient à \$1 le boisseau pour le blé, 40c. le boisseau pour l'avoine et 70c. le boisseau pour l'orge. Aux termes de la nouvelle loi, et parce que le gouvernement fixe les taux par décrets du conseil, le cultivateur ne peut dresser son budget au début de chaque saison. Il reste dans l'incertitude quant aux perspectives de vente et il ne sait pas de combien d'argent il disposera pour écouler ses récoltes. Du train où baissent les prix des céréales, les avances en espèces représenteront bientôt plus que le prix de vente des céréales et à mon avis c'est pourquoi le gouvernement a modifié les taux.

Je m'oppose aussi à la modification des taux d'intérêt prévue dans cette mesure législative. En vertu de l'ancienne loi, les intérêts pour le retard de remboursement étaient fixés à 6 p. 100 alors que la nouvelle mesure prévoit des intérêts au taux courant. Je crains bien qu'il se passe la même chose que pour les prêts destinés aux améliorations agricoles et la société du crédit agricole, dont les taux d'intérêts sont passés à un certain moment de 5 p. 100 à plus de 8 p. 100. Le gouvernement peut, s'il le veut, fixer l'intérêt à partir de la date du prêt. Cette disposition me déplaît, car elle lésera surtout les petits cultivateurs et ceux qui ont été obligés de vendre leurs céréales aux parcs d'embouche. Cet hiver, les cultivateurs du Manitoba ont pu vendre de l'orge aux parcs d'embouche à environ 85 à 90c. le boisseau,

alors que s'ils la livraient aux éleveurs ils n'obtenaient que 75 ou 76c. Ils ne pourront pas, à l'avenir, profiter de débouchés de ce genre car le gouvernement peut, s'il le veut, faire courir les intérêts à partir de la date où le prêt a été contracté, ce qui découragera certainement les ventes aux engraisseurs. En somme, par ce projet de loi, le gouvernement transforme les avances en espèces en billets à ordre. A maints égards, c'est une nouvelle initiative prise par le gouvernement actuel en vue de détruire les exploitations familiales telles que nous les connaissons présentement. C'est ce à quoi visent un grand nombre des mesures législatives qu'il a présentées.

Jetons un regard sur le bilan de ce gouvernement sur le plan agricole et sur les mesures législatives qu'il a présentées l'an dernier, et qui ont un certain rapport avec le projet de loi à l'étude. Prenons le programme LIFT, par exemple. La semaine passée, je me suis entretenu avec un cultivateur qui a fort justement décrit ce programme par ces mots: «Un programme LIFT de plus, et j'abandonnerai ma ferme.» Des modifications ont été apportées à la loi sur l'assurance-récolte et le Parlement aura bientôt l'occasion de se pencher sur le programme de stabilisation des grains que les députés auraient intérêt à examiner de très près. Il y a aussi eu la loi sur les grains du Canada et on nous a dit qu'elle visait à augmenter les débouchés grâce au nouveau système de classement des céréales selon la teneur en protéines. Lors de l'étude de cette mesure à la Chambre et au comité de l'agriculture, nous nous sommes aperçus qu'elle visait à éliminer progressivement les éleveurs ruraux.

Et puis, il y a le bill sur la commercialisation, le bill C-176. D'après les coupons et la correspondance que j'ai reçus, il est évident que peu d'agriculteurs l'appuient. Mercredi dernier, des agriculteurs de Gladstone, au Manitoba, m'ont téléphoné pour m'inviter à prendre la parole à une assemblée tenue lundi de cette semaine afin de leur expliquer le bill C-176. Il y avait 350 cultivateurs à cette assemblée; après deux heures de discussion et de questions portant sur cette mesure, le président a demandé par scrutin l'opinion de l'assistance sur le bill. Aucun ne l'a appuyé, mais plus de 300 s'y sont opposés. Voilà certainement un bon exemple de la réaction des agriculteurs devant cette mesure.

**Une voix:** D'après vos explications.

**M. Stewart (Marquette):** Pas un seul député libéral de l'Ouest ne s'est donné la peine d'aller le leur expliquer. On propose aussi des amendements à la Commission canadienne du blé pour ce qui est du seigle, du lin et du colza. Vous remarquerez toutefois qu'aucun de ces programmes, y compris le bill à l'étude, ne s'attaque au véritable problème de l'agriculture, c'est-à-dire une commercialisation dynamique.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stewart (Marquette):** Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a demandé, à Winnipeg: «Pourquoi devrais-je vendre votre grain?», il a montré l'attitude du gouvernement actuel envers le cultivateur de l'Ouest.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stewart (Marquette):** Au lieu de proposer des programmes négatifs, il est temps que le gouvernement lance un programme commercial positif pour l'agriculture de